

RÔLE DE REPRESENTANT DES FAMILLES



Ce cadre s'applique lorsque des représentants des familles siègent au CVS : ce n'est pas systématique.

Leur présence est prévue quand la participation directe des personnes accompagnées est limitée, par exemple : enfants de moins de 13 ans, personnes polyhandicapées, personnes âgées non communicantes ou présentant des troubles sévères de la communication.

Dans ces cas, les représentants des familles portent le point de vue des familles et complètent l'expression des personnes accompagnées

AVANT LA RÉUNION DE CVS



C'EST MON RÔLE

- ▶ Informer les familles qu'une réunion de CVS approche (date, heure, lieu, thèmes pressentis)
- ▶ Expliquer simplement à quoi sert le CVS et mon rôle de représentant·e des familles
- ▶ Consulter les autres familles (réunions rapides, appels, visio, mail, cahier/boîte à idées) pour recueillir leurs sujets et attentes
- ▶ Vérifier que les sujets sont bien collectifs (et anonymiser les situations individuelles si besoin)
- ▶ Prioriser les sujets avec les autres représentants des familles
- ▶ Soumettre les sujets pour l'ordre du jour au président du CVS
- ▶ Préparer des éléments pour défendre les idées des familles et proposer des solutions (avec les autres collèges)



CE N'EST PAS MON RÔLE

- ▶ Parler à la place des personnes accompagnées (je porte le point de vue des familles, pas celui des usagers)
- ▶ Décider seul·e les sujets sans consultation
- ▶ Exposer des cas individuels ou des informations confidentielles

PENDANT LA RÉUNION DE CVS



C'EST MON RÔLE

- ▶ Porter le point de vue des familles
- ▶ Contribuer à la co-construction de solutions avec les autres collègues.
- ▶ Demander des réponses, des engagements et des échéances (qui fait quoi, pour quand).
- ▶ Voter



CE N'EST PAS MON RÔLE

- ▶ Animer la réunion (c'est le rôle du/de la président·e)
- ▶ Trancher seul·e un sujet ou monopoliser la parole
- ▶ Parler au nom des personnes accompagnées, des professionnels ou de la direction

APRÈS LA RÉUNION DE CVS



C'EST MON RÔLE

- ▶ Informer les familles de ce qui a été dit et décidé
- ▶ Collecter les suites : ce qui avance, les difficultés, les effets concrets pour les proches
- ▶ Remonter ces retours au prochain CVS et proposer les ajustements utiles



CE N'EST PAS MON RÔLE

- ▶ Garder l'information pour moi seul·e
- ▶ Promettre des actions au nom de la direction
- ▶ Diffuser publiquement des éléments confidentiels (ex. réseaux sociaux)

**RAPPEL
ESSENTIEL**

 Le/la représentant·e des familles porte la parole des familles. Il/elle ne se substitue pas à la parole des personnes accompagnées ni à celle des professionnels.